



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des personnels de direction et d'inspection

DPAE 1

Affaire suivie par :

Noémie Bock

Tél. 03 88 23 35 11

Mél : noemie.bock@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

**Direction des ressources humaines
Division des personnels d'administration
et d'encadrement**

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Messieurs les directeurs académiques des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public
Monsieur le président de l'université de Haute Alsace
de Mulhouse
Monsieur le président de l'université de Strasbourg
Monsieur le directeur de l'INSA
Monsieur l'administrateur de la BNUS
Monsieur le directeur de l'ENSC de Mulhouse
Madame la directrice générale du CROUS
Madame la directrice du CANOPE
Madame la directrice du CREPS
Monsieur le chef du SAIO et délégué régional de
l'ONISEP
Madame la directrice de l'EREA
Madame la directrice de l'ERPD
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les chefs de service du
rectorat

Strasbourg, le **11 FEV. 2025**

Objet : détachement dans le corps des personnels de direction à la rentrée 2025.

**Références : - lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du
ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 25 octobre 2021
publiées au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021.**

- note de service du 30 décembre 2024 publiée au BO n° 5 du 30 janvier 2025.

J'attire votre attention sur la procédure de détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié au titre de l'année 2023, dont le processus de recrutement est piloté par la direction de l'encadrement du ministère de l'éducation nationale.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants : Être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et dont le niveau des missions est comparable aux fonctions des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

La direction de l'encadrement sera attentive aux candidatures, qui, parmi celles éligibles en termes d'équivalence de niveau, justifient d'une expérience professionnelle confirmée et diversifiée (professeurs des écoles hors classe, professeurs certifiés hors classe ou classe exceptionnelle, professeurs agrégés, CPE hors classe...).

La fiche de poste descriptive est publiée sur Choisir le service public dès à présent et jusqu'au **lundi 3 mars 2025**.

Les candidatures s'effectuent en ligne via le portail Colibris.

Pour formuler une demande de détachement, l'agent doit **compléter le formulaire D1 à l'adresse** <https://demarches.colibris.education.gouv.fr/de-detachement-pdir-2025/de-detachement-des-personnels-de-direction-candidature-2025/> jusqu'au **vendredi 14 mars 2025 à 12h00**.

Le nombre de vœux académiques est fixé à 3 au maximum.

Vous devrez obligatoirement transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

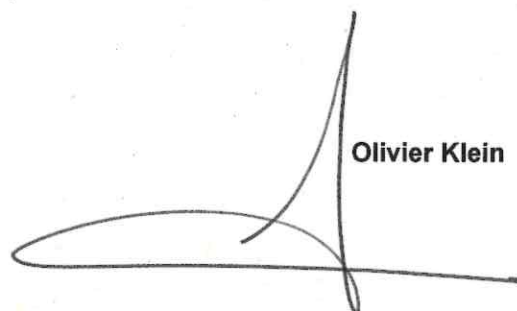
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique[1] ;
- l'avis favorable relatif au détachement visé par l'autorité hiérarchique du corps d'origine;
- Plusieurs pièces justificatives peuvent être téléchargées lors de la candidature, dont l'annexe 2 (document obligatoire).

Toute demande incomplète ne sera pas examinée.

Les candidats retenus par la direction de l'encadrement seront reçus en entretien entre le **mercredi 9 avril et le mercredi 7 mai 2025** par une commission académique présidée par le recteur de l'académie d'accueil qui procédera au classement des candidatures par ordre préférentiel.

La direction de l'encadrement adressera un courriel le **vendredi 16 mai 2025** aux candidats non retenus et aux candidats retenus les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.



Olivier Klein

[1] Présenter l'état des services par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle. Préciser l'année de titularisation et les fonctions exercées. Les périodes d'interruption de services, de disponibilité, de congé sans traitement doivent être indiquées en rouge. Les durées des services effectifs doivent être totalisées.

PJ : Annexe D1